



ONU-HABITAT

**Conseil exécutif du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains**

Deuxième session de 2024

Nairobi, 4–6 décembre 2024

Point 6 de l'ordre du jour provisoire*

Plan stratégique

Élaboration du plan stratégique pour la période 2026–2029¹

Rapport de la Directrice exécutive

I. Introduction

1. Dans la décision 2/1 de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat², visant à promouvoir la cohérence des politiques dans l'ensemble du système des Nations Unies, les États Membres se sont engagés à harmoniser le processus de planification stratégique d'ONU-Habitat avec le cycle de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies³, en prolongeant le plan stratégique d'ONU-Habitat pour 2020-2023 afin qu'il couvre la période 2024-2025. Dans sa décision 2/2⁴, l'Assemblée d'ONU-Habitat a décidé d'ajourner sa deuxième session ordinaire et de la reprendre les 29 et 30 mai 2025, en inscrivant l'examen du plan stratégique pour la période 2026-2029 à l'ordre du jour provisoire.

2. À la suite du rapport présenté par la Directrice exécutive au Conseil exécutif à sa troisième session de 2023 sur les préparatifs en vue de l'établissement du plan stratégique pour la période 2026-2029⁵, l'élaboration du plan stratégique a été engagée dans le cadre d'un processus consultatif, guidée par les enseignements et par des consultations menées avec les États Membres, les entités du système des Nations Unies pour le développement, le personnel, les parties prenantes et les partenaires.

3. Dans la décision 2/1 adoptée à sa première session de 2024, le Conseil exécutif a pris note du rapport de la Directrice exécutive sur l'élaboration du projet de plan stratégique pour la période 2026-2029⁶ et préconisé qu'il soit développé plus avant et affiné⁷.

* HSP/EB.2024/14.

¹ La version anglaise du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.

² HSP/HA.2/11/Rev.1.

³ A/RES/75/233.

⁴ HSP/HA.2/11/Rev.1.

⁵ HSP/EB.2023/15.

⁶ HSP/EB.2024/13.

⁷ HSP/EB.2024/5.

II. Processus préparatoire

4. Le processus préparatoire comprend des éléments qui articulent de manière successive, progressive et itérative l'élaboration du plan. Les étapes clés du processus d'élaboration du plan stratégique sont les suivantes :
- a) Définition des principes directeurs et des buts, approches et autres considérations ;
 - b) Définition des éléments clés du cadre technique : défis mondiaux, orientation stratégique dans le contexte de la vision pour la période 2026-2029, domaines d'impact et moyens de mise en œuvre ;
 - c) Définition des résultats prévus : effets sur le quotidien des populations, et résultats pour les acteurs et parties prenantes clés du processus.
5. À la date de publication du présent document, les deux premières étapes ont été menées en consultation avec les États Membres et, sur les conseils de ces derniers, les premières discussions ont été engagées sur les modalités d'articulation des résultats prévus.

III. Processus consultatif

6. Trois séminaires-retraites des États Membres ont été organisés par la Directrice exécutive au sujet de l'établissement du plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2026-2029, afin de présenter les progrès accomplis et de demander aux États Membres de formuler des orientations, des observations et des suggestions :
- a) Le 31 janvier 2024, sur les principes directeurs proposés ;
 - b) Le 30 mai 2024 sur les priorités et buts à inclure dans le plan stratégique ;
 - c) Le 16 septembre 2024, sur le projet d'ébauche annotée, comprenant les propositions d'éléments clés du cadre technique et de hiérarchisation des résultats prévus, ainsi que des exemples de la formulation proposée de l'impact et des produits.
7. Des consultations supplémentaires sur l'établissement du plan stratégique ont été menées lors des réunions du groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives, le 11 mars, le 8 avril et le 3 juillet 2024.
8. La Directrice exécutive a organisé des séminaires-retraites avec des membres du personnel sur l'établissement du plan stratégique les 15 et 16 avril, le 19 août et le 28 août 2024.
9. À la date de publication du présent document, des consultations sur l'harmonisation du plan stratégique avec ceux d'autres entités du système des Nations Unies pour le développement ont été programmées lors de la douzième session du Forum urbain mondial au Caire (Égypte), du 4 au 8 novembre 2024, et lors de la réunion annuelle du Réseau de planification stratégique des Nations Unies à Rome (Italie), du 18 au 21 novembre 2024.
10. Les consultations avec les parties prenantes et partenaires, dont la société civile, les associations professionnelles et le monde universitaire, sont organisées par le Groupe consultatif des parties prenantes auprès de la Directrice exécutive d'ONU-Habitat, qui a établi un groupe de travail dédié afin de faciliter les consultations.

IV. Proposition d'ébauche annotée

11. La Directrice exécutive, à l'issue des processus préparatoire et consultatif présentés ci-dessus, a élaboré une proposition d'ébauche annotée, comme suit.

A. Introduction

12. La présente proposition prend appui sur le plan stratégique actuel et les enseignements tirés de sa mise en œuvre et de ses évaluations, reprenant les thèmes précédents, mais avec un ciblage clair.
13. Il a également été tenu compte des recommandations issues de l'évaluation à mi-parcours du plan stratégique actuel, qui soulignaient la nécessité d'une meilleure focalisation et définition des priorités ; le fait que les produits actuels correspondent aux aspects clés des travaux, mais sans hiérarchie claire ; qu'œuvrer en faveur d'un meilleur accès à un logement convenable serait un exemple utile, étant donné qu'il rend compte des sept dimensions clés ; et qu'il faut tenir compte des priorités aussi bien fondamentales qu'émergentes, y compris celles énoncées dans les résolutions de l'Assemblée d'ONU-Habitat. L'évaluation appelait à simplifier la structure en adoptant des

formulations plus directes et en s'inspirant également des stratégies d'autres entités des Nations Unies. La proposition précise les domaines de changement actuels pour en faire des domaines d'impact, ainsi que les défis posés à la société mondiale ressortant des thèmes énoncés dans les objectifs de développement durable et dans le Nouveau Programme pour les villes.

B. Défis posés à la société mondiale

14. Une crise mondiale du logement se fait jour, parallèlement à l'accélération des effets des changements climatiques et de la pollution, à la perte de biodiversité et au nombre croissant de conflits. L'urbanisation constitue à la fois un défi et une opportunité pour parvenir à un développement durable en temps de crises mondiales.

15. Des catastrophes naturelles et anthropiques détruisent les logements et les infrastructures, phénomène qui connaît une acuité particulière dans les villes et touche de manière disproportionnée les communautés vulnérables. Les migrations et les déplacements forcés sont en hausse et ont des conséquences importantes sur les territoires, les villes et les établissements humains. Non maîtrisés, les différents types de migrations peuvent perturber la cohésion sociale dans les zones urbaines et faire prospérer le secteur informel en raison de capacités d'absorption insuffisantes. En revanche, s'ils sont planifiés, ces flux de population peuvent dynamiser l'essor du développement urbain durable.

16. L'urbanisation incontrôlée et l'inadéquation des logements accroissent les émissions de gaz à effet de serre, la production de déchets et la pollution de l'eau et de l'air, dont les villes, et en particulier les établissements informels, subissent majoritairement les conséquences. La conception, la localisation, la construction et l'entretien des logements ont une influence directe sur les résultats climatiques et sur la croissance urbaine et économique dans son ensemble. L'étalement urbain, largement porté par une consommation non durable de terrains pour la construction de logements, entraîne un déclin des densités, l'érosion de la biodiversité et des écosystèmes, l'accroissement des inégalités spatiales, l'aggravation du défi consistant à assurer les services de base et une pression grandissante sur les ressources financières municipales.

C. Orientation stratégique

17. Pour relever les défis énumérés plus haut, et dans le cadre de la vision plus large de l'urbanisation durable, ONU-Habitat mettra l'accent sur le logement convenable, les terres et les services de base pour tou(te)s et sur la transformation des établissements informels et des taudis. Cela permettra d'optimiser notre valeur ajoutée sur la période 2026-2029. Faisant fond sur les résolutions de l'Assemblée d'ONU-Habitat sur le logement convenable pour tous⁸ et sur l'accélération de la transformation des établissements informels et des taudis d'ici à 2030⁹, la proposition replace le logement au cœur de nos travaux.

Figure 1
Les sept aspects du logement convenable¹⁰



18. L'accès à un logement convenable, en tant que droit humain fondamental, est l'une des clés de voûte d'un nouveau contrat social, indispensable pour favoriser un développement inclusif, durable et équitable. Le logement est reconnu comme un bien commun, et non un actif, parallèlement aux importantes fonctions sociales et écologiques des terres. De par son caractère multidimensionnel et intersectoriel, le logement convenable a démontré qu'il pouvait être le moteur d'une urbanisation inclusive et durable, grâce à ses liens avec la plupart des autres objectifs de développement durable (ODD), en particulier la lutte contre la pauvreté (objectif 1), la réduction des inégalités (objectif 10), notamment s'agissant des femmes (objectif 5). Bon nombre des ODD ne peuvent être atteints si les personnes n'ont pas de foyer convenable.

⁸ HSP/HA.2/Res.7.

⁹ HSP/HA.2/Res.2.

¹⁰ Observation générale n° 4 du Comité des droits économiques, sociaux et culturels sur le droit à un logement suffisant, 13 décembre 1991.

Figure 2
Le logement au cœur d'un développement durable et inclusif



19. Le Nouveau Programme pour les villes élève le logement au rang de pilier du développement économique et de la réduction de la pauvreté. Le logement est essentiel pour la santé, la dignité, la sécurité et l'inclusion sociale, comme l'ont reconnu de précédents cadres mondiaux, en particulier la Déclaration d'Istanbul et le Programme pour l'habitat¹¹ de 1996. Le logement convenable sécurise l'accès aux services, à l'emploi et à la vie urbaine, renforçant la cohésion sociale et le bien-être. La sécurité du logement et de l'occupation des terres est particulièrement vitale pour les femmes et les filles, en ce qu'elle renforce leur indépendance, réduit la pauvreté et les protège de l'exploitation et de la violence.

20. Cette orientation stratégique cadre avec les domaines clés de notre mandat et conforte notre position sans égale de chef de file du système multilatéral ; elle vient également enrichir les travaux d'autres entités en se concentrant sur la dimension territoriale des objectifs de développement durable et la gouvernance à plusieurs niveaux.

D. Mission et domaines d'impact

21. Dans le contexte de cette orientation stratégique, notre mission est de fournir des conseils et un appui aux gouvernements pour exploiter le potentiel de transformation de l'urbanisation durable. L'expérience montre qu'une focalisation intégrée sur le logement convenable, les terres et les services de base constitue un outil puissant permettant de produire, directement ou indirectement, un véritable impact dans trois domaines importants : une prospérité équitable et qui profite à tou(te)s et l'éradication de la pauvreté ; la prévention des crises, l'intervention et le relèvement ; et l'action climatique et l'environnement. Plusieurs entités des Nations Unies œuvrent dans ces domaines, et ONU-Habitat se coordonne avec elles pour agir face aux défis connexes en adoptant un point de vue distinct, du fait de son positionnement unique, à même de guider les modalités d'aménagement des territoires et d'accueil des populations et des services.

¹¹ A/CONF.165/14 : Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II).

1. Prospérité équitable et inclusive pour éradiquer la pauvreté

22. Une bonne planification et une bonne gestion de l'urbanisation rapide et du développement durable des villes et des établissements humains favorisent l'installation d'une société plus prospère et inclusive, de même que le développement d'infrastructures et d'institutions qui vont dans le sens d'une croissance économique équitable et la création de plus d'emplois décents, exploitant ainsi le potentiel des villes comme moteurs de la croissance économique. De telles interventions réduisent la pauvreté et permettent une qualité de vie décente pour tou(te)s, assurant notamment l'égalité des genres et l'autonomisation de groupes marginalisés.

23. À la base de ces fonctions sociales et économiques se trouve le socle du logement convenable, des terres et des services de base, qui est essentiel pour poser les fondements d'une société au sein de laquelle tout le monde peut s'épanouir. Le secteur du logement touche à la plupart des aspects de l'économie d'un pays et interagit avec de nombreux autres secteurs, dont ceux de la technologie, de la recherche, de l'eau et de l'assainissement, du bâtiment, des droits fonciers et de propriété, et de la finance.

2. Prévention des crises, intervention et relèvement

24. ONU-Habitat a un rôle clé à jouer pour ce qui est de renforcer encore la compréhension partagée des impacts complexes que les crises convergentes produisent sur les villes et les territoires, en vue d'une plus grande efficacité de la prévention et des interventions, une attention particulière étant accordée aux populations les plus vulnérables touchées par les catastrophes naturelles et anthropiques et les conflits. Les différentes crises donnent de plus en plus lieu à des déplacements à grande échelle, et c'est dans ce cadre qu'ONU-Habitat peut contribuer à une meilleure analyse prospective afin d'anticiper les effets des crises sur les villes et les territoires, en renforçant la prévention et la résilience. ONU-Habitat contribue à assurer une réponse plus cohérente aux déplacements de population, dans les domaines interconnectés de l'humanitaire, de la paix et du développement, en défendant l'importance de proposer des solutions dès le début de l'intervention humanitaire, tout en intégrant pleinement des solutions aux déplacements dans les stratégies de développement urbain et territorial.

25. Le logement convenable, les terres et les services de base sont essentiels pour la paix et la sécurité, ainsi que la stabilisation. L'orientation stratégique peut contribuer à la mise en place d'un cadre pour des interventions plus intégrées, menées avec tous les acteurs concernés, utilisant la planification urbaine et territoriale et la gouvernance à plusieurs niveaux pour territorialiser et catalyser des solutions agissant sur les trois axes du nexus.

3. Environnement et action climatique

26. Les interconnexions et effets réciproques entre les changements climatiques et la crise actuelle du logement dans le monde sont évidents, compte tenu i) de l'importante empreinte écologique en termes d'émissions, d'utilisation des terres et de pression sur le milieu naturel par suite de l'expansion urbaine qui résulte inévitablement de la nécessité de construire des infrastructures et des habitations ou de les améliorer ; et ii) de l'impact injuste et concentré des changements climatiques sur les territoires et les communautés vulnérables.

27. Une urbanisation bien gérée et des logements convenables peuvent jouer un rôle clé dans la maîtrise des effets des changements climatiques et de la pollution, notamment en matière de santé publique. La conception de bâtiments économes en énergie peut améliorer le confort thermique en intérieur, tout en réduisant les dépenses énergétiques et la pauvreté, ainsi que les émissions mondiales de CO₂ et les pratiques extractives. La flore urbaine atténue la chaleur et favorise la biodiversité, tout en améliorant le bien-être. La transition vers un modèle circulaire dans le secteur du bâtiment et de la construction et vers l'utilisation de matériaux de construction durables peut réduire les déchets et encourager la création de chaînes de valeur reposant sur des matériaux durables et abordables. La gestion des déchets est réglementée par un éventail d'acteurs et nécessite une législation ciblée, des technologies adaptées et un renforcement des capacités.

28. ONU-Habitat enrichit les efforts déjà engagés par les entités des Nations Unies en étant le chef de file en matière de climat et d'environnement, par la promotion d'un aménagement urbain à dimension humaine et écologique, de l'utilisation des terres et de la conception. Cette valeur ajoutée est apportée notamment au moyen d'un appui aux autorités infranationales, qui jouent un rôle clé dans la mise en œuvre de politiques d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs

effets, via des évaluations des risques et des dispositifs d'alerte rapide. Pour généraliser l'impact obtenu, une forte collaboration avec d'autres partenaires est également requise.

E. Moyens de mise en œuvre

29. Les moyens de mise en œuvre prennent l'impact souhaité comme point de départ et régissent les résultats prévus dans les domaines d'impact via l'orientation stratégique.

1. Intégration de la planification urbaine et territoriale, de la gestion, des investissements et des financements

30. C'est sur la planification et l'aménagement urbains et territoriaux à long terme que repose l'obtention de résultats positifs en matière d'urbanisation. La gestion et l'aménagement participatifs du territoire, en harmonie avec la nature, sont cruciaux pour atteindre l'objectif de ne laisser personne ni aucun lieu de côté, ce qui comprend l'égalité des genres et l'autonomisation des groupes vulnérables et marginalisés. ONU-Habitat fournit des orientations normatives et une assistance technique afin de renforcer les capacités de tous les niveaux d'administration à planifier, gérer et mettre en œuvre de manière cohérente un développement urbain qui soit productif, équitable, inclusif et écologiquement durable dans tous les domaines d'impact. La planification à long terme permet de répondre aux besoins en eau et en nourriture, d'améliorer les dispositifs de transport en commun et de réduire la circulation et la pollution de l'air, pour un environnement urbain plus agréable.

31. La reconnaissance de la force transformatrice de l'urbanisation durable dans l'aménagement du territoire à l'échelle nationale et la prise en compte des dimensions territoriales et urbaines par l'aménagement et la gestion de l'espace améliorent la hiérarchisation stratégique des investissements en faveur d'un développement territorial durable et cohérent du continuum rural-urbain, en veillant à ce que les besoins des habitant(e)s aussi bien des zones rurales que des zones urbaines soient satisfaits. Des plans d'aménagement du territoire cohérents à toutes les échelles permettent de prendre des décisions réfléchies en matière d'investissement dans les infrastructures et les bâtiments. Ils contribuent à mobiliser des ressources pour la mise en œuvre, donnent une marge de manœuvre budgétaire aux pouvoirs publics nationaux et locaux et s'appuient sur le financement reposant sur les actifs fonciers, concourant ainsi à la stabilité des recettes locales. ONU-Habitat, en collaboration avec des banques multilatérales de développement et le secteur privé, aide les gouvernements à aller vers des politiques cohérentes de développement territorial et à harmoniser les grands investissements avec le Nouveau Programme pour les villes.

2. Gouvernance participative à plusieurs niveaux et territorialisation des objectifs de développement durable

32. La territorialisation des objectifs de développement durable (ODD) transforme la gouvernance et permet de développer des systèmes à tous les échelons (mondial, national et local), en ancrant l'action des communautés locales et le développement des établissements humains dans une approche participative. ONU-Habitat exploitera le potentiel de la territorialisation pour faire en sorte que les systèmes de gouvernance à plusieurs niveaux soient plus efficaces dans la réalisation des ODD, en facilitant le dialogue et la coopération à tous les niveaux afin de promouvoir des réformes de gouvernance à l'écoute du contexte local. La territorialisation des ODD permet une meilleure mise en œuvre de ceux-ci.

3. Connaissances, données, transition numérique, anticipation et renforcement des capacités

33. ONU-Habitat mène des recherches et procède à une veille et à une analyse des données afin de générer des connaissances à l'appui de la formulation et de la mise en œuvre de politiques efficaces fondées sur des données probantes. Ces activités sont ancrées dans l'action et prévues pour l'action, dans une optique d'enrichissement mutuel des connaissances et des pratiques. ONU-Habitat continue d'assurer une surveillance rigoureuse et régulière du Nouveau Programme pour les villes et des dimensions territoriales des ODD et remédie aux lacunes en matière de capacités d'accélération de la mise en œuvre. Le programme promeut et soutient la recherche, et se joint aux efforts engagés par une grande diversité de chercheurs et de praticiens pour produire des solutions efficaces au service d'un développement urbain durable. ONU-Habitat renforcera son travail normatif par une meilleure intégration des efforts à l'échelle mondiale et dans les grandes régions et les pays, pour plus d'impact sur le terrain et pour enrichir le portefeuille actuel de projets et de programmes.

34. L'anticipation et le renforcement des capacités aident à gérer l'incertitude et assurent la prise en compte des enseignements tirés et des connaissances issues des dernières tendances mondiales et régionales en date pour façonner les discours politiques mondiaux. ONU-Habitat propose des orientations normatives, offre une assistance technique et soutient les parties prenantes dans le renforcement de leurs capacités de mise en œuvre du Programme 2030, du Nouveau Programme pour les villes et des résolutions de l'Assemblée d'ONU-Habitat. Il s'efforce d'optimiser l'utilisation des technologies, par « la promotion d'une approche en matière de villes intelligentes centrées sur les personnes... afin de veiller à ce que l'innovation et les technologies numériques soient utilisées pour aider les villes et les établissements humains »¹².

4. Partenariats, coalitions, plaidoyer et communication

35. ONU-Habitat renforcera ses partenariats et la collaboration avec les parties prenantes par un dialogue actif avec ses groupes consultatifs et en privilégiant les coalitions stratégiques. Une attention supplémentaire sera accordée aux partenariats avec d'autres entités des Nations Unies, en particulier au niveau des pays, avec pour objectif d'inclure l'orientation stratégique du présent plan, lorsque cela se justifie, dans les bilans communs de pays et les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable. En plaidant pour une urbanisation et un développement durables, ONU-Habitat s'appuiera sur sa puissance fédératrice et ses plateformes de partenariats, notamment le Forum urbain mondial, la Plateforme du Programme pour les villes, Octobre urbain et la Campagne urbaine mondiale. Le programme continuera de réunir des voix diverses et mobilisera de l'expertise et des capacités grâce au dialogue avec les parties prenantes, par exemple, par l'organisation de communautés de pratique, la recherche d'avis d'expert(e)s, le partage d'expériences et de meilleures pratiques et l'apport de contributions scientifiques aux débats. Si le fait de favoriser une collaboration plus efficace entre les niveaux et les secteurs des gouvernements partenaires s'inscrit dans la gouvernance participative à plusieurs niveaux, ce moyen de mise en œuvre s'inscrit, lui, dans les partenariats d'ONU-Habitat avec d'autres acteurs et parties prenantes clés.

36. ONU-Habitat axera sa communication sur l'orientation stratégique dans les trois domaines d'impact du nouveau plan stratégique, en démontrant comment le Programme mène et soutient les efforts du système multilatéral pour relever les défis mondiaux dans le cadre de son mandat principal et apporte une valeur ajoutée en donnant un coup d'accélérateur à l'action à plusieurs niveaux pour atteindre le développement durable. Ces efforts de communication lui permettront de mieux faire comprendre le potentiel transformateur du développement urbain durable et du logement convenable et de se faire reconnaître par les gouvernements, par les médias, par les donateurs et par un large public à l'échelle mondiale.

5. Mobilisation effective des ressources

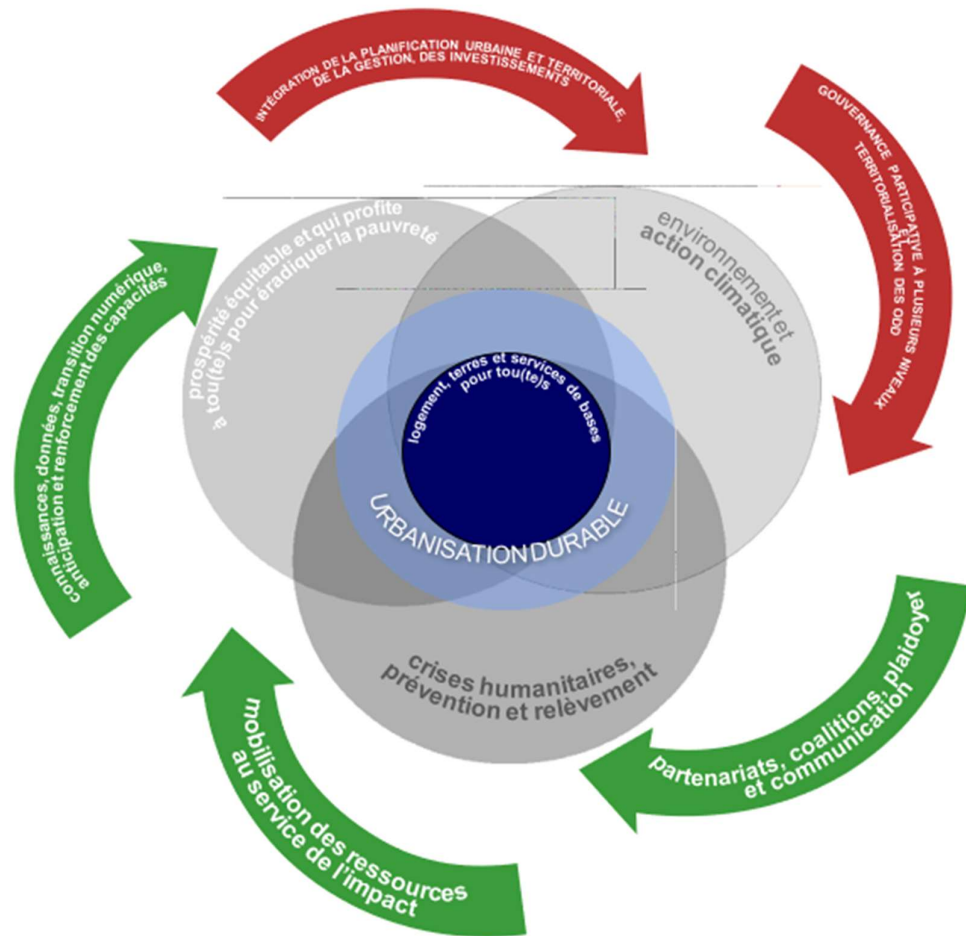
37. ONU-Habitat est présent dans les principaux domaines d'impact afin de mobiliser des ressources plus importantes, diversifiées et prévisibles pour son action, en particulier en réponse à la demande exprimée par les pays en développement et les pays les plus en difficulté. Cette présence permettra aussi de mobiliser des ressources pour les travaux des États Membres dans les domaines d'impact via l'orientation stratégique.

38. La mobilisation des ressources est guidée de manière thématique par le présent plan. Au-delà des donateurs traditionnels, une collaboration étroite est nécessaire avec les banques multilatérales de développement et les institutions financières internationales, ainsi qu'avec le secteur privé.

39. Des plans de mise en œuvre supplémentaires seront établis pour chaque moyen de mise en œuvre.

¹² HSP/HA.2/Res.1.

Figure 3
Éléments clés du cadre technique

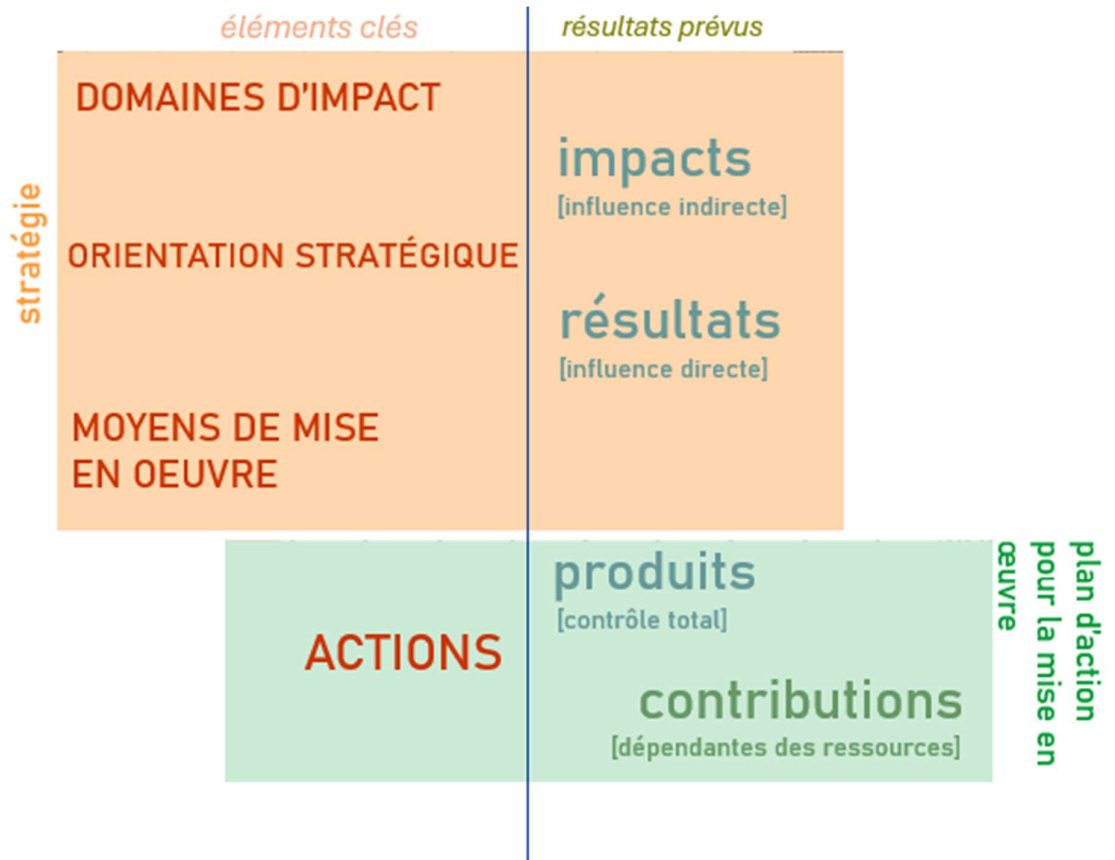


F. Résultats prévus

40. Par souci de cohérence, les résultats prévus seront obtenus par le biais d'interventions employant l'ensemble des moyens de mise en œuvre, tous domaines d'impact confondus, dans le cadre de l'orientation stratégique.

41. Les résultats prévus seront organisés sous forme hiérarchique, différenciés par le degré d'influence de la réalisation par le programme : le contrôle des produits, l'influence directe sur les résultats, et l'influence indirecte sur les impacts. Ce modèle de résultats prévus est organisé sous la forme d'une hiérarchisation des actions et des produits, qui mènent à des résultats, puis à un impact stratégique, comme illustré ci-dessous.

Figure 4
Éléments clés et résultats prévus au niveau de la stratégie et de la planification des actions



V. Prochaines étapes

42. Le Secrétariat continuera l'établissement du plan stratégique en poursuivant le processus consultatif, en mobilisant les États Membres dans le cadre de dialogues structurés lors de séminaires-retraites thématiques et de réunions du groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives. Le dernier séminaire-retraite destiné aux États Membres est prévu en janvier 2025.

43. Un projet complet de proposition de plan stratégique sera mis à disposition dans le cadre des préparatifs de la première session du Conseil exécutif d'ONU-Habitat, prévue à titre provisoire en mars 2025, et la version finale de la proposition de la Directrice exécutive devra être rendue le 22 février 2025.

44. Lors de la première session du Conseil exécutif d'ONU-Habitat, prévue à titre provisoire en mars 2025, il est attendu que les États Membres achèvent l'élaboration du plan stratégique, pour examen à la reprise de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat les 29 et 30 mai 2025.